

Questions orales

LA COLLABORATION RECHERCHÉE DANS LA LUTTE CONTRE L'INFLATION—LE SUCCÈS ESCOMPTÉ PAR LE GOUVERNEMENT

M. Lincoln M. Alexander (Hamilton-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'espère que le premier ministre signalera alors aux autres premiers ministres que cette question est de la plus haute importance et que la réunion devrait être ouverte au public, en vue de déterminer quel rôle pourraient jouer les Canadiens dans ce cas. Le ministre des Finances a dit le 12 mars:

Mais le plus dangereux est que les ententes actuelles prévoient des taux d'inflation en fonction du taux réel de 1974, ce qui rendra la position internationale de notre pays très vulnérable...

Le premier ministre doit assurément être fort préoccupé, au moins par la prédiction du Congrès du travail du Canada, selon laquelle le taux d'inflation pourrait atteindre 12 p. 100 en 1975. Le premier ministre dirait-il à la Chambre si, au cours des pourparlers en vue de réaliser un accord de principe, le gouvernement a soutenu qu'il était possible de réduire l'inflation de façon marquée cette année, auquel cas le premier ministre serait sans doute on ne peut plus désireux de dire à la Chambre jusqu'à quel point la collaboration devrait permettre de réduire l'inflation.

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je tiens la première partie de la question comme une instance que je transmettrai volontiers aux premiers ministres provinciaux, instance qui témoigne de l'importance que le député de Hamilton-Ouest accorde à la participation de la population aux débats du deuxième jour, selon l'expression que le député a employée ou quelque chose d'approchant. Quand à la seconde partie, je pense qu'elle démontre clairement jusqu'à quel point le gouvernement serait mal avisé de faire une déclaration sur l'état des pourparlers, et j'estime, puisque le député a jugé à propos de se référer au mouvement ouvrier, qu'il importe de ne pas demander à celui-ci des sacrifices si nous n'en demandons pas aussi aux autres secteurs de l'économie. Voilà pourquoi il serait peu sage de ma part de répondre aux questions comme celle que le député de Hamilton-Ouest vient de poser.

M. Alexander: Monsieur l'Orateur, le premier ministre doit certainement savoir qu'aussi longtemps que le gouvernement n'aura pas donné d'indication quant à l'évolution du taux d'inflation, le monde du travail ne perdra aucune initiative à cet égard et continuera à faire des déclarations à propos de ce que devraient être les salaires, et que les règlements salariaux seront orientés en conséquence. Le premier ministre sait certainement que l'on devrait faire preuve d'initiative à cet égard. Ne prendra-t-il pas l'initiative de faire savoir ce que produira cette collaboration en vue de réduire le taux d'inflation?

[M. Trudeau.]

M. Trudeau: Monsieur l'Orateur, il ne fait pas de doute qu'une initiative s'impose; mais ce que semble prétendre le député, c'est que l'on devrait faire connaître le résultat de chaque étape de nos consultations afin de prouver au député que nous faisons preuve d'initiative. Je dirai, monsieur l'Orateur, que l'on peut avoir des preuves de notre initiative sans cela.

* * *

LES COALITIONS

LA POSSIBILITÉ D'UNE MAINMISE SUR L'ARGUS CORPORATION PAR LA POWER CORPORATION—LES MESURES PRÉVENTIVES ENVISAGÉES

M. Edward Broadbent (Oshawa-Whitby): Monsieur l'Orateur, j'aimerais poser une question au premier ministre. La Banque Royale a fait savoir à la Power Corporation que, si celle-ci réussissait à acheter l'Argus Corporation, elle, la Banque Royale serait prête à fournir les quelque 150 millions de dollars nécessaires. Le premier ministre nous dirait-il, étant donné que cette mainmise et les investissements qu'elle représente ne contribueront en rien à accroître la productivité de l'économie, si le gouvernement, dans ce cas-ci, prendrait des mesures pour que l'affaire ne soit pas conclue, d'une part, et pour s'assurer, d'autre part, qu'à l'avenir il aura le dernier mot dans le cas d'investissements de cet ordre?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je ne puis évidemment pas commenter le préambule de la question du député. Il semble plus au courant que moi de ce qui se passe à la Banque royale et à la Power Corporation.

M. Broadbent: J'ai des doutes à propos de la Power Corporation.

M. Trudeau: Il a manifestement des renseignements que je n'ai pas. J'ai certes exprimé la même inquiétude que le député semble éprouver. J'étudie la question. Je ne pense pas que ce soit nécessairement pour les raisons avancées par le député, mais il convient de savoir dans quelle mesure une telle acquisition pourrait diminuer la concurrence au Canada; j'étudie le problème. Je dirais au député si la Chambre voulait faciliter l'adoption de la Partie I du bill sur la concurrence, nous pourrions peut-être passer à la Partie II et étudier la question soulevée par le député.

M. Broadbent: Monsieur l'Orateur, j'aimerais enchaîner sur la réponse du premier ministre et lui demander, si, au cours des enquêtes, le gouvernement en vient à la conclusion que certains avantages de la présumée concurrence actuelle tomberaient par suite de cette acquisition, s'il nous assurerait que le gouvernement prendra les mesures nécessaires pour l'empêcher?

M. Trudeau: La question est hypothétique, mais il me semble que si le député s'arrêtait à la première partie de ma réponse, il verrait que je me préoccupe effectivement de cette question. Si j'ai fait allusion à la deuxième étape du bill sur la concurrence, c'est que, selon nous, il faudrait prendre de nouvelles mesures pour donner au gouvernement le pouvoir d'examiner les affaires de ce genre.